

HONORAIRES D'AGENCE TARIFS AU 01.01.2024

TRANSACTION SUR IMMEUBLE (à charge vendeur) (*) :

- ➔ Vente inférieure à 150.000 € : forfait de 9.000,00 € TTC
- ➔ Entre 150.001€ et 250.000 € : 6.5% TTC
- ➔ Entre 250.001€ et 450.000 € : 5.5% TTC
- ➔ Au-delà de 450.001 € : 5% TTC
- ➔ Emplacement de Parking ou Box : forfait de 3.000,00 € TTC

VENTE DE FONDS DE COMMERCE & DROIT AU BAIL (*) :

- ➔ Cession inférieure à 80.000 € : forfait de 8000 € TTC
- ➔ Cession supérieure à 80.001 € : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION :

- ➔ Honoraires à la charge du bailleur : 15 € ttc / m2 + 3 € ttc / m2 pour l'état des lieux d'entrée (*minimum forfaitaire de 750.00 € ttc*)
- ➔ Honoraires à la charge du locataire : 15 € ttc / m2 y compris l'état des lieux d'entrée

(Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier du locataire – la rédaction du bail – l'état des lieux d'entrée)

- ➔ Location d'un local professionnel ou commercial : 10% HT du loyer hors charge triennal à la charge du preneur

(Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier technique de mise en location et la constitution du dossier locataire)

GESTION (*) :

- ➔ Encaissement mensuel inférieur à 1000 € : 8.00 % TTC
- ➔ Encaissement mensuel supérieur à 1000 € : 7.00 % TTC
- ➔ Option : Paiement des charges de copropriété : 1,20 % TTC
- ➔ Option : Assurance loyers impayés : 2.5 % TTC

ESTIMATION :

- ➔ OFFERT à l'exception des estimations à destinations d'organismes administratifs juridiques ou bancaires : 250 € TTC

HONORAIRES CHASSEUR APPARTEMENT TARIFS AU 01.01.2024

TRANSACTION SUR IMMEUBLE (à charge de l'acquéreur) :

- De 0 à 300 000€ : 4.5%
- De 300 001€ à 600 000€ : 4%
- De 600 001 à 900 000euros : 3.5%
- De 900 001euros à 1.200.000 euros : 3%
- + 1 200 001euros : 2.5%
- Package : Achat/Vente : remise de 1 point de % sur les 2 mandats

- TVA en vigueur au 01.01.2017 : 20%